

Avenant n°1
à l'accord relatif à la Gestion
Prévisionnelle des emplois et des
compétences (GPEC) au sein de la
Société Alstom Transport S.A.
en date du 25 mars 2014

Entre :

La société ALSTOM Transport S.A, représentée par Jean-Pierre GOEPFERT, Vice-Président Ressources Humaines France, dont le siège social est situé à Saint-Ouen (93400) 48 rue Albert Dhalenne,

D'une part,

Et les organisations syndicales soussignées,

D'autre part,

Il est convenu le présent avenant :

Article 1 :

A l'exception des dispositions prévues au Chapitre 3 – Les dispositifs de fin de carrières - relatives à l'Allocation de Départ en Retraite, l'accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences applicable pour une durée déterminée arrivant à son terme le 31 décembre 2016 est reconduit pour une nouvelle période à durée déterminée qui expirera le 31 mars 2017.

A cette date le présent avenant cessera de produire tout effet.

Article 2 :

Le présent avenant sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le présent avenant sera établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties. Le présent avenant sera déposé en deux exemplaires à la DIRECCTE de Bobigny - Unité territoriale de Seine Saint Denis, une version sur support papier et une version sur support électronique, ainsi qu'en un exemplaire auprès du secrétariat-greffe du Conseil des Prud'hommes de Bobigny.

Fait à Saint Ouen le 14 décembre 2016

Signatures :


Pour la société ALSTOM TRANSPORT S.A.
Jean-Pierre GOEPFERT
Vice-Président Ressources Humaines France


Pour la CFDT
Monsieur Laurent DESGEORGE


Pour la CFE-CGC
Monsieur Claude MANDART